

N° 58/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 28 mars 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 15 avril 2024

Objet de la délibération :

Promotions interne : Agent de maîtrise

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	80

Résultat du vote	
- Pour :	80
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le neuf avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs de la ville d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Guillaume AYMONNIN à Angèle LIME, Joël BOLE à Emmanuel CRETIN, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Danièle FIETIER à Claude CURIE, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL-BONDY, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Sébastien LAITHIER à Patricia LABERTERIE, Patrick TELES à Marie-Christine LEGAIN, Colette GROLEAU à Estelle BOURNEZ
Procuration	Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Alain MONNIER par Julien DEFRAISNE
Suppléé(e)s	Jean-Marie DONEY, Laëtitia ROGNON, Elisabeth JACQUES, Marie-Christine VERNEREY, Pascal GOSSE, Sarah VIONNET, Romuald MAUGAIN
Excusé(e)	Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Pierre MAIRE, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO
Absent(e)s	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme GUILLAME Isabelle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu les lignes directrices de gestion de la CCLL adoptées le 1^{er} janvier 2021,

Vu l'avis favorable du CST en date du 18 mars 2024 validant la modification du tableau des effectifs,

Vu les déclarations de vacance de postes correspondantes,

Considérant que Mrs Michel CLERC et Sébastien DESSAUX sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise établie par le Centre de Gestion du Doubs pour l'année 2024,

Le Conseil Communautaire a l'unanimité autorise le Président à nommer les agents ci-après à la promotion interne aux dates indiquées :

NOM- Prénom	Promotion interne
Sébastien DESSAUX	Agent de maîtrise au 1 ^{er} mai 2024
Michel CLERC	Agent de maîtrise : conditions remplies au 1 ^{er} juin 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240409-58-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Fait et délibéré en séance, le 09.04.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

